ALTISSIMO CONTRAT DE MAINTENANCE MUR D'ESCALADE SALLE PAUL LANGEVIN

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, donnant délégation au Maire de fixer des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance du mur d'escalade situé Salle de Sports Paul Langevin avec ALTISSIMO SARL 5 rue Jean Rodier ZI Montaudran – 31400 TOULOUSE ;

DÉCIDE

La durée du contrat est de 3 ans soit jusqu'en 2025 avec visite annuelle une fois par an.

La cotisation annuelle s'élève à 908.70 € HT soit 1 090.44 € TTC pour l'année 2023.

Révision de prix à chaque date anniversaire du contrat, basée sur l'évolution annuelle de l'indice CPF71.20 et selon la formule de révision.

Fait à WAZIERS, le 15 juin 2023 Le Maire, Laurent DESMONS

